



VILLE DE
LA TOUR - DE - PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2013

le 1^{er} mai 2013

Concerne :

Comptes 2012 du Fonds culturel Riviera.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2012 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^{ème} des communes partenaires (8 sur 10).

Cadre général

Le Fonds culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entré en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Comptes 2012

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, la contribution annuelle des communes a été fixée à Fr. 48.-/habitant pour la législature 2002-2006. Dès le début de la législature 2006-2011, le montant de cette contribution peut être réévalué d'année en année et, ce, dans une fourchette de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant.

Pour 2012, la contribution des communes a été maintenue à Fr. 48.-/habitant.



Sur la base de la population au 31 décembre 2011, les contributions des communes pour 2012 représentent un montant de Fr. 3'626'544.-, auquel s'ajoutent le report du solde disponible au 31 décembre 2011 de Fr. 30'399.50, ainsi que la provision de Fr. 40'000.- pour les soutiens ponctuels annoncés en 2011. Le total des recettes pour 2012 s'élève par conséquent à Fr. 3'696'943.50.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il est de compétence du conseil administratif du fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux.

Au final, le montant global des subventions 2012 pour ces institutions s'est élevé à Fr. 3'558'253.50.

A cette somme, s'ajoute les subventions pour les soutiens ponctuels et aides à la création. Ainsi, en 2012, les montants suivants ont été versés :

- ⇒ Fr. 34'000.-, correspondant aux soutiens ponctuels annoncés en 2011, ont été versés en 2012 pour la célébration des 20^e anniversaires du RKC et de la Fondation des arts et spectacles.
- ⇒ Fr. 64'0000.-, correspondant à 6 demandes de soutien ponctuel acceptées par le CA en cours d'année, ont été versés pour : le Festival des Artistes de rue à l'occasion de leur 20^e anniversaire – le concours Tchaïkovski des jeunes musiciens 2012 – la Cie Prototype Status pour son spectacle « Don't panic » - la Cie Les Exilés pour son spectacle « Vendanges tardives » – le Collectif Einzweidrei pour l'exposition « Apo-calypse » - le comité pour un « Hommage à Robert Mermoud ».

A ces montants, s'ajoutent les charges relatives à l'administration, à la coordination et à la gestion du fonds, prestations effectuées par le Service des affaires intercommunales et dont le montant facturé s'élève à Fr. 35'000.- ; pour rappel, il s'agit d'un montant forfaitaire.

Les comptes 2012 font donc apparaître un total de charges de Fr. 3'691'253.50. Le solde disponible au 31 décembre 2012 est de Fr. 5'690.-.

Comme les années précédentes, le conseil administratif du Fonds et les municipalités proposent d'affecter ce solde pour des soutiens ponctuels en 2013.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 7/2013 du 1er mai 2013,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2013

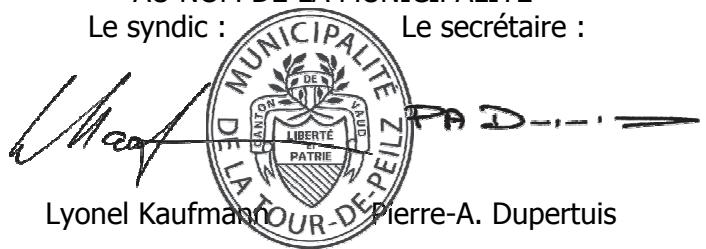
décide :

- d'approuver les comptes 2012 du Fonds culturel Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :



Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 25 mars 2013

Annexes : Rapport d'activités 2012
 Comptes 2012



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Le Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey.

Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités et, en 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel ; la contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001.

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention fondant l'entente intercommunale "Fonds culturel Riviera" (FCR) est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, suite à son approbation par le Conseil d'Etat.

En 2007, 2009, 2010 et 2011, ce sont respectivement 5, 4, 1 et 2 nouvelles institutions qui ont été intégrées au FCR et ce, tout en maintenant le montant de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant. Aucune nouvelle institution n'a été intégrée en 2012.

Le but du fonds est de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Les organes du fonds, élus pour la durée d'une législature sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés parmi ceux du CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Selon l'art. 4 de l'entente intercommunale, les membres du CA sont désignés par leur municipalité, pour la durée d'une législature, et la présidence assurée par tournus alphabétique pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par M. Claude Cherbuin, conseiller municipal à Jongny. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

Le CA décide, sur proposition du BE, d'attribuer des subventions annuelles et a la faculté de proposer aux municipalités un éventuel soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention ainsi que leurs rapports annuels respectifs et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Il est composé de M. Claude Cherbuin, président du CA et du BE, de Mme Annick Vuarnoz, conseillère municipale à Vevey et de Mme Edith Willi, conseillère municipale à Montreux.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

ACTIVITÉS 2012

Au cours de l'année 2012, le CA et le BE se sont chacun réunis à quatre reprises. La gestion des institutions intégrées au fonds, la préparation des comptes 2011, le traitement des demandes de soutien ponctuel et l'élaboration du budget 2013 ont été les principaux sujets traités cette année.

Il importe de relever que l'année 2012 a été marquée par une nette diminution des demandes de soutien ponctuel qui, de 41 en 2011, sont passées à 22 en 2012. Ceci a permis au SAI de se consacrer davantage à la gestion des institutions intégrées au fonds, but premier du FCR. Pour rappel, depuis 2008, une augmentation constante et importante des demandes de soutien ponctuel avait été constatée, passant de 13 en 2008, à 26 en 2009, 33 en 2010 et 41 en 2011.

Budget 2013

Il est rappelé, qu'en vertu de l'art. 18 de la convention, le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires.

Comme pratiqué depuis le changement de législature de mi-2006, le BE, avec l'appui du SAI, s'est attelé à la préparation du budget 2013 selon un processus d'analyse et de réflexion tenant compte de l'évolution des institutions et des demandes formulées.

En synthèse, le budget 2013 a été établi sur la base du maintien de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant, d'aucune intégration de nouvelle institution et, globalement, de la reconduction des soutiens accordés aux institutions bénéficiaires. Les municipalités ont approuvé le budget, de même que les conseils communaux.

Agenda régional

Comme en 2011, l'agenda régional est paru à une fréquence bimestrielle, soit à 6 reprises en 2012.

La saisie des manifestations culturelles s'est faite par le biais du site internet www.agendariviera.ch, mis en ligne fin 2007.

L'impression et la distribution de chaque numéro sont toujours assumées par les mêmes partenaires soit respectivement Swissprinters / IRL et La Poste. Depuis fin mars 2009, le graphisme et la mise en page sont de la responsabilité de « Alain Robert Studio ». La coordination et le suivi financier sont assurés par le délégué culturel de Vevey et le SAI.

En 2012, l'Agenda a coûté un peu plus cher que les années précédentes, en raison d'une légère baisse des recettes publicitaires et surtout d'une augmentation du nombre de pages due à la progression constante de manifestations et d'événements culturels sur la Riviera.

Soutiens ponctuels

Pour mémoire, un document intitulé « Information à l'attention des requérants sollicitant un soutien ponctuel du Fonds Culturel Riviera » a été mis en ligne sur le site internet du SAI (www.sai-riviera.ch) fin 2007. Ce document a pour but de permettre aux institutions de connaître les conditions cadres d'octroi d'un soutien ponctuel, de visualiser le contenu du dossier à fournir et la façon dont la demande est traitée.

Les 22 demandes de soutien ponctuel 2012 ont été examinées par le CA, sur la base d'un examen préalable du SAI et du BE fondé sur les critères définis pour l'octroi d'un soutien ponctuel. Six demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la part du CA en 2012. Ces six soutiens ponctuels ont été versés aux institutions suivantes :

- Festival des artistes de rue (20^{ème} anniversaire)
- Concours Tchaïkovski de jeunes musiciens
- Cie Prototype Status – « Don't Panic » (création)
- Cie Les Exilés – « Vendanges tardives » (création)
- Collectif Einzweidrei – Apo-calypse
- Hommage à Robert Mermoud

A ces demandes, s'ajoutent celles qui ont été annoncées en 2011 et acceptées en 2012, soit :

- RKC (20^{ème} anniversaire)
- Fondation des Arts et spectacles (20^{ème} anniversaire)

14 autres demandes de soutien ponctuel ont été refusées, soit :

- Collectif Impro Riviera Events
- Association Tous en Chœur
- Cie Reminox's
- Association Fête Multiculturelle Vevey
- ImprOvisible Festival
- Festival Nox Orae
- Festival Local (8^{ème} édition)
- Cie Prototype Status - « Ground(s) » (création)
- Théâtre Ensemble – Chantier Interdit
- Ensemble Baroque du Léman
- Association Lac Léman Music Masterclasses
- Tangora Trio
- Fondation du Château de Chillon
- Biennale de Montreux 2013

Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2011 et en novembre pour l'examen du budget 2013, en présence de membres du CA.

Selon le tournus établi lors de sa première année de fonctionnement en 2003, et compte tenu du changement du calendrier de législature depuis 2006, les séances de la commission se sont déroulées de la manière suivante :

⇒ séance de mai 2012 :

Présidence : M. Jean-Vincent Fricker, conseiller communal à Corseaux.

Rapporteur : Mme Barbara Bonvin, conseillère communale à Vevey.

⇒ séance de novembre 2012 :

Présidence : M. Patrick Bays, conseiller communal à Saint-Légier-La Chiésaz.

Rapporteur : M. Gianni Ghiringheli, conseiller communal à Blonay.

A l'unanimité, la commission intercommunale de gestion a recommandé l'adoption aux conseils communaux de la Riviera, d'une part, des comptes 2011 et d'autre part, du budget 2013.

Comptes 2012

Les comptes 2012 ont enregistré des encaissements pour environ 3,6 millions (soit Fr. 48.- par habitant). Le total des subventions octroyées aux 19 institutions bénéficiaires et à l'Agenda régional a atteint plus de Fr. 3,5 millions. Le montant total accordé par le fonds à des soutiens ponctuels s'est élevé à Fr. 98'000.-. Ce montant correspond à la fois aux soutiens ponctuels versés en 2012 et aux demandes de soutiens annoncées en 2011 et versées en 2012.

Le solde disponible, dont le montant s'élève à Fr. 5'690.- sera affecté aux soutiens ponctuels et aides à la création en 2013.

Au vu de ces éléments comptables, et de ceux présentés dans le cadre du budget 2013, force est de constater que la marge de manœuvre pour l'octroi de soutiens ponctuels diminue et que le FCR devra concentrer ses efforts sur sa mission fondatrice, soit le soutien aux institutions reconnues d'intérêt régional.

Annexe : comptes 2012

SAI - Vevey, février 2013 CRO/ACK/nc

FONDS CULTUREL RIVIERA
COMPTES 2012

Solde disponible au 1er janvier 2012	30'399.50
Provision soutiens ponctuels en cours d'examen / annoncés en 2011	40'000.00

Contribution des communes (fr. 48.-/hab)		<i>Population au 31.12.2011</i>
Blonay	5'891	282'768.00
Chardonne	2'741	131'568.00
Corseaux	2'146	103'008.00
Corsier	3'294	158'112.00
Jongny	1'461	70'128.00
Montreux	25'141	1'206'768.00
St-Légier	4'979	238'992.00
La Tour-de-Peilz	10'768	516'864.00
Vevey	18'315	879'120.00
Veytaux	817	39'216.00
Total contributions des communes	75'553	3'626'544.00
TOTAL ENCAISSEMENTS		3'696'943.50

DÉPENSES

Subventions aux institutions

Agenda Riviera	135'253.50
Art Forum	0.00
Arts & Lettres	0.00
Association musées Riviera	72'000.00
Association Live in Vevey	15'000.00
Cinérite - La lanterne magique	10'000.00
Concours Clara Haskil	25'000.00
Montreux Comedy Festival	100'000.00
Festival Images	150'000.00
Fondation des Arts & Spectacles	1'240'000.00
Fondation Montreux Jazz 2	70'000.00
Fondation de la Saison culturelle	860'000.00
Montreux Art Gallery	15'000.00
Montreux Choral Festival	50'000.00
NED	30'000.00
Oriental Vevey	55'000.00
RKC	50'000.00
Semaine internationale de piano	11'000.00
Septembre Musical	190'000.00
Théâtre de poche de la Grenette	25'000.00
Théâtre Les Trois-Quarts	30'000.00
Théâtre Montreux-Riviera	425'000.00
Total subventions	3'558'253.50

Soutiens ponctuels annoncés en 2011 versés en 2012	}	34'000.00
Soutiens ponctuels versés en 2012	} cf. détail page 2	64'000.00
Soutiens ponctuels admis en 2012 à verser en 2013	}	0.00
Prestations SAI (forfait)		35'000.00

TOTAL DÉPENSES	3'691'253.50
-----------------------	---------------------

Solde à affecter aux soutiens ponctuels et aides à la création 2013	5'690.00
--	-----------------

DETAIL DES SOUTIENS PONCTUELS

Soutiens ponctuels annoncés en 2011 versés en 2012

RKC - 20ème	8'000.00
Fondation des Arts et Spectacles - 20ème	26'000.00
Total	34'000.00

Soutiens ponctuels versés en 2012

Festival des artistes de rue de Vevey - 20ème	17'000.00
Concours Tchaïkovski des jeunes musiciens 2012	10'000.00
Compagnie Prototype Status - "Don't panic"	2'000.00
Compagnie Les Exilés - "Vendanges Tardives"	10'000.00
Collectif Einzweidrei - "Apo-calypse"	15'000.00
Comité pour un "Hommage à Robert Mermoud"	10'000.00
Total	64'000.00

Soutiens ponctuels admis en 2012 à verser en 2013

Total	0.00
--------------	-------------

Vevey, le 27 février 2013 / nc